**Synthèse de l’intervention de Laura Caniot sur l’obsolescence programmée**

**Index minuté**



00m00s : Présentation du CniiD et sommaire

06m33s : Définition de l’obsolescence programmée

07m40s : Les différents types d’obsolescence programmée

12m55s : Les impacts de l’obsolescence programmée

16m10s : Sac à dos écologique et devenir des déchets

18m50s : Production annuelle de DEEE, gestion et recyclage

20m50s : Exemple de dualité quantité/toxicité en France

22m07s : Gestion des DEEE vs hiérarchie européenne des déchets

25m10s : Cadre juridique et préconisations

32m16s : Proposition du CniiD

35m00s : Changement de vision

40m00s : Début de la séance de questions

**Synthèse**

Le Centre National d’Information Indépendant sur les Déchets (CniiD) créé en 1997 est une institution promouvant une gestion plus écologique des déchets. Elle s’attèle à des problématiques telles que la réduction en quantité et toxicité de ces derniers, l’obsolescence programmée et constitue une force de proposition.

L’objet aujourd’hui dénoncé par cet organisme est la réduction volontaire de la durée de vie potentielle d’un produit dans l’objectif de renouveler (plus rapidement) l’achat de ce même produit. L’obsolescence programmée est en effet apparue comme une fausse bonne idée en réponse à la crise de 29. Une hausse de la consommation permet en effet de relancer une économie fondée sur un indicateur qui n’est autre que le PIB. En revanche, les conséquences écologiques et sociales ne sont que peu (voire pas) prises en compte. Les externalités, majoritairement négatives, dans ces deux secteurs sont ainsi totalement ignorées. On observe donc sur ce point une dialogique épineuse.

Les DEEE sont également un cheval de bataille du CniiD. En effet, ces derniers sont produis en grandes quantités et illustrent parfaitement la non-application de la hiérarchie européennes des déchets. Ils représentent donc une menace conséquente en raison de leur double critère quantitatif et qualitatif. Ces derniers sont en effet très toxiques en raison des métaux lourds indispensables à leur fabrication et trimballent un sac à dos écologique impressionnant. Les perspectives d’avenir ne sont guère plus rassurantes sachant que la production de ce genre de déchets a été multipliée par six depuis 1990.

Ceci pour argumenter sur la nécessité de redéfinir nos modes de vie et nos besoins. Il n’est pas question de nier et de renoncer à l’évolution technologique mais de se poser les bonnes questions. L’objectif est de s’orienter vers une consommation collaborative pour rebâtir de la solidarité et concilier confort et respect de l’environnement. L’encouragement à la réutilisation et à la réparation est également une alternative (ou un complément) au « recyclage». Mais cela suffira-t-il à convaincre les entrepreneurs et à dissiper leurs peurs qui restent jusqu’ici la cause majeure de cette inactivité ?